

Formulaire de demande de subvention - Fonds de soutien et de relance en faveur
des institutions et des évènements montreusiens dans le cadre de la pandémie
de COVID-19

DEMANDE D'AIDE EN CAS D'ANNULATION

Les manifestations et institutions montreusiennes peuvent bénéficier d'une aide financière, attribuée par la Commune de Montreux à travers la redistribution du fonds de soutien et de relance créé des suites de la pandémie de COVID-19.

La demande de soutien en qualité d'aide en cas d'annulation¹ (au sens de l'art. 14) doit être adressée par écrit à la Municipalité de Montreux, à l'adresse de contact indiquée ci-après.

Toute demande d'aide complète doit parvenir à la Municipalité en principe trois mois avant le lancement prévu du projet.

Marche à suivre

1. Remplir le formulaire directement dans ce document PDF ou via le guichet virtuel de la Commune de Montreux ;
2. Envoyer le document à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous ;
3. Fournir avec ce présent formulaire (idéalement en format électronique) :
 - les derniers comptes de l'institution, validés par l'organe de révision et adoptés ;
 - les comptes, même provisoires, de l'exercice précédent ;
 - le budget détaillé actuel de l'activité ou de la manifestation planifiée ;
 - des explications quant aux mesures prises pour mitiger les risques financiers de l'activité ou de la manifestation ;

¹ L'aide en cas d'annulation vise à soutenir financièrement les institutions ayant encouru une perte de recettes suite à l'annulation, en raison de la pandémie, d'une activité ou d'une manifestation planifiée.

Demande de subvention fonds de soutien et de relance - aide en cas d'annulation

- des explications quant à l'impact des frais engagés sur la santé financière de l'institution ;
- un récapitulatif, pièces à l'appui, des aides financières requises auprès d'autres autorités au sens de l'art. 7 (décisions d'octroi, de refus et procédures pendantes).

Plus d'informations sur ce formulaire ou sur les conditions d'obtention de subventions, merci de vous adresser à :

Municipalité de Montreux
Service des Finances
Luana Maturo
021 962 77 06
Luana.maturo@montreux.ch

Montreux, Février 2021

Annexes :

- Prescriptions municipales

Informations sur le requérant	
Institution	
Adresse	
NPA, Localité	
Téléphone	
Personne de contact	
Email de contact	
Site web	

Type d'organisation			
Société anonyme / Sàrl	<input type="checkbox"/>	Association & Comité d'organisation	<input type="checkbox"/>
Institution & Fondation	<input type="checkbox"/>	Société de développement	<input type="checkbox"/>

Manifestation²	
Intitulé	
Objectifs poursuivis	
Résumé du concept	
Public cible et fréquentation	
Lieu	
Dates et durée	
Autres informations	

² Il est recommandé de joindre un dossier de présentation en format libre pour compléter le résumé.

Catégories de manifestation			
Culture	<input type="checkbox"/>	Gastronomie et traditions	<input type="checkbox"/>
Sport	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Budget de la manifestation ³	
Charges	
Produits	
Frais engagés	
Autres sources de financement acquises/en cours	
Montant demandé ⁴	

Coordonnées bancaires	
Titulaire	
Institution bancaire	
IBAN	

CERTIFIE EXACTE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOSSIER

Lieu, date :

³ Le budget détaillé de l'activité ou de la manifestation planifiée et le récapitulatif des aides financières requises auprès d'autres autorités doivent être joints à la demande.

⁴ L'aide versée couvre au maximum le 50 % des pertes non couvertes par d'autres aides (v. art. 7). Ces aides peuvent être cumulées mais restent soumises au principe de subsidiarité et n'interviennent qu'en complément aux aides fédérales ou cantonales. L'aide versée doit tout au plus permettre au bénéficiaire de retrouver un équilibre financier. Elle ne doit en aucun cas lui permettre de faire un bénéfice.